

Débat national sur l'avenir de l'école

Réunion publique du samedi 22 novembre 2003

IME Robert Desnos, 1, rue Buffon 94310 Orly

Questions 3, 13 et 14

Méthode :

Pour des raisons de lisibilité des propositions formulées tout au long du débat, celles-ci sont regroupées par grands thèmes, indifféremment de l'ordre chronologique des interventions et des questions traitées.

La question 14 aura été majoritairement au centre des débats.

Synthèse des propositions

Autour de la prévention :

- Nécessité en cas de difficultés particulières de faire un dépistage précoce d'une éventuelle maladie au plus tôt dans la vie de l'enfant, d'établir un diagnostic et d'en informer les parents.
- Utiliser le SESSAD pour aider à faire un état des lieux des difficultés de l'enfant à la maternelle à partir des observations de l'équipe éducative

Autour des moyens :

- Equiper les écoles et établissements scolaires pour permettre l'accueil des enfants en situation de handicap, notamment concernant les difficultés de mobilité réduite
- Augmenter le nombre d'A.V.S pour permettre davantage d'intégrations individuelles en milieu ordinaire.
- Augmenter les postes de médecins scolaires et ceux des personnels rattachés au RASED, car déficit.
- Le travail d'équipe est fondamental. Les dysfonctionnements de l'équipe ou de tout professionnel individuellement affectent directement la qualité de la prise en charge des enfants. Prévoir un dispositif pour accompagner et réguler les difficultés individuelles ou collectives consécutives au travail d'équipe.
- Augmenter les moyens SESSAD pour faciliter les intégrations individuelles,
- Augmenter les moyens SESSAD pour améliorer les coordinations réseau nécessaires premier, second degré, établissements spécialisés, centres de soin, secteur social..., dans le traitement des parcours individualisés des enfants et des jeunes.
- Créer des places pour l'accueil des enfants en établissement spécialisé et en assurer l'inventaire.
- Prévoir plus de moyens en enseignants pour assurer la scolarité en établissement spécialisé.
- Prévoir institutionnellement du temps de concertation école / RASED / partenaires pour mettre en place de véritables projets individuels au profit des enfants et des jeunes. Une équipe qui intègre un ou plusieurs enfants a besoin de temps de concertation.

- Augmenter les temps de décharge des directeurs d'écoles. En effet, les décharges partielles de direction d'écoles ne permettent pas assez de temps à consacrer au suivi des dossiers d'enfants en difficulté.
- Limiter à l'école le nombre d'élèves par classe pour permettre l'adaptation en général, l'intégration en particulier.
- Besoins de soins pour traitement de la difficulté de l'enfant, en établissement spécialisé mais également à et autour de l'école.
- Mettre en cohérence la complémentarité des dispositifs issus de la décentralisation au bénéfice des enfants en difficulté et/ou handicapés à tous les niveaux, de l'état à la ville.
- Travailler la dimension périscolaire dans le cadre d'une définition d'éducation globale de l'enfant en situation de handicap, en utilisant notamment le tissu associatif.
- Augmenter les moyens en psychologues intervenant dans les écoles.
- Introduire la dimension éducative professionnelle dans le secondaire pour travailler à la fois difficultés de l'enfant et carences éducatives.
- Travailler à aider la formation des professionnels et la mise en place de prises en charge adaptées aux enfants présentant des troubles du comportement.

Autour des parcours adaptés et de l'adaptation aux besoins de l'enfant :

- Placer l'enfant dans le lieu le mieux adapté à ses besoins, en temps réel.
- Développer le partenariat autour du parcours individuel de l'enfant en privilégiant la souplesse de ce parcours. Le SESSAD peut faciliter cette souplesse.
- L'école n'est pas un lieu de soins. Développer le partenariat nécessaire autour de l'école pour rendre possible les soins nécessaires au développement de l'enfant dans les lieux et avec les équipes adaptées.
- Permettre à l'enfant un maillage de plusieurs lieux de prise en charge au plus près de ses besoins
- Multiplier les échanges entre écoles et établissements spécialisés.
- Travailler à la cohérence de l'état des lieux des difficultés de l'enfant. Assurer l'information de cette évaluation aux parents.
- Adapter le travail et les apprentissages à l'école au rythme de l'enfant.
- Commencer à travailler sur un projet de formation professionnelle au plus tôt dans le parcours du jeune.
- Inciter davantage, par disposition réglementaire, les entreprises à accueillir des jeunes handicapés, y-compris mentaux, en situation de stage d'information ou de formation.
- Donner aux équipes le temps nécessaire à la préparation de l'intégration d'un enfant.
- Fixer clairement les limites de l'intégration d'un enfant ou d'un jeune en milieu ordinaire, par exemple sur des critères de souffrance. Pas d'intégration à tout prix.

Autour de l'information en général et de l'accompagnement des parents :

- Informer les parents sur les structures spécialisées existantes.
- Accompagner les parents lors de la recherche d'une solution adaptée pour leur enfant.
- Des expériences positives se déroulent en de nombreux lieux, mettant en œuvre des formes de travail originales ou des projets innovants. En informer l'ensemble des professionnels.

Autour des besoins de formation des professionnels :

- Amplifier l'offre de formation des personnels : médecin scolaire, réseau d'aide. Proposition faite après qu'un médecin nous ait évoqué sa formation sur la dyslexie.

- Former tous les enseignants aux besoins d'adaptation à l'accueil de tout enfant présentant une difficulté particulière (handicap, grande difficulté, autres...), en situation d'intégration ou non, premier mais aussi deuxième degré.
- Intégrer dans la formation des personnels l'aide à la résolution de la dimension énigmatique de l'enfant en situation de handicap mental.

Autour de la réglementation :

Les textes antérieurs sont souvent satisfaisants, mais leurs dispositions ne sont pas appliquées :

- Appliquer les principes des cycles
- Faire appliquer l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (6% dans les entreprises de plus de 20 salariés) et ne pas se satisfaire du reversement à l'AGEFIPH.
- Créer des structures de formation professionnelle prenant en compte le faible niveau de formation générale et scolaire des jeunes mais disposant d'aptitudes professionnelles.
- Mettre, dans les futures Lois, l'enfant au centre des dispositifs, parmi une pluralité des structures et établissements. (A l'instar de la Loi d'orientation de 1989 qui met l'enfant au centre du système éducatif).
- Avoir une volonté d'étendre la dimension du handicap aux troubles mentaux dans sa représentation grand public. En effet, toutes les campagnes autour du handicap présentent des enfants ou adultes en situation de difficultés motrices ou sensorielles. Le handicap mental est absent de ces campagnes de communication et continue à « faire peur », barrant souvent la route à la mise en œuvre de dispositions prévues par la Loi. (refus d'intégrations, refus de stages en entreprises, refus d'embauches...) Discrimination manifeste.